

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 14 MAI 1872.

Crédit de 208,000 francs au Ministère des Travaux Publics (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. BEECKMAN.

MESSIEURS,

La section centrale qui a examiné le budget des Travaux publics, a déjà eu à s'occuper du procès que l'État a soutenu contre la dame veuve Dutoit, à l'occasion de l'établissement, à Heyst, du chenal de l'écluse maritime dépendant du canal de dérivation de la Lys.

Elle a exprimé alors et elle renouvelle la recommandation qu'elle a faite au Gouvernement de ne pas s'aventurer à la légère dans des différends judiciaires de ce genre.

Mais en présence des arrêts et jugements intervenus dans cette affaire et en considération que la transaction proposée est favorable aux intérêts de l'État, elle propose à la Chambre d'adopter le projet de loi.

Le Rapporteur,
J. BEECKMAN.

Le Président,
P. TACK.

(1) Projet de loi, n° 184.

(2) La commission était composée de MM. TACK, président, PETY DE THOZÉE, BEECKMAN, DRUBBEL, LEFEBVRE, VAN ISEGHEM et MAGHERMAN.
